



Syndicat de l'Ouest Lyonnais



Janvier 2020



Plan Climat Air Energie Territorial

BILAN DE LA CONCERTATION

Ouest Lyonnais



Rédaction : Estelle DUBOIS

Photo de couverture : © Mosaique Environnement 2019



Agence Mosaique Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

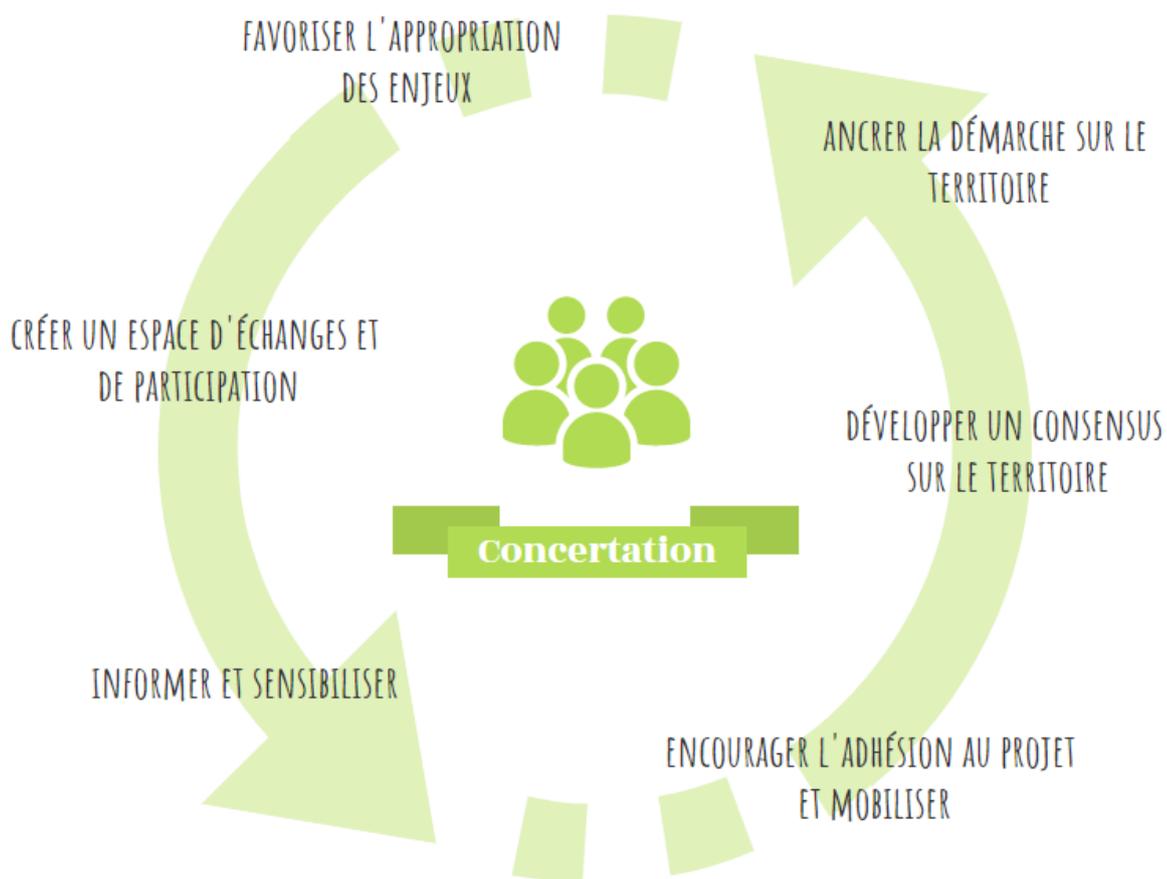
Sommaire

Préambule : POURQUOI concerter sur les PCAET ?	2
I. La concertation des collectivités territoriales et des partenaires	3
II. deux temps forts : Le forum stratégique et les ateliers de co-construction	5
III. La concertation avec le grand public	9
IV. BILAN DE LA CONCERTATION	16

PREAMBULE : POURQUOI CONCERTER SUR LES PCAET ?

La réussite d'un PCAET passe par la participation active des différentes parties prenantes du territoire à la démarche : élus, acteurs économiques, associations, acteurs institutionnels, bailleurs sociaux, citoyens...

En effet, le PCAET est un document **territorial**, et en ce sens, doit donc impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. Leur participation à l'élaboration du document permet ainsi de répondre à un ensemble d'objectifs de la concertation.



Cette démarche permet ainsi de favoriser l'acceptation du PCAET et son ancrage sur le territoire mais également d'en faire un véritable **projet de territoire**, co-construit et porté par l'ensemble des acteurs.

Ainsi, lors du lancement du PCAET, les élus ont délibéré pour définir des modalités de concertation dont voici l'extrait (délibération n°24/2018 du 26 septembre 2018) :

- mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre au siège du SOL ;
- contribution spontanée par courrier postal ou par courriel au SOL ;
- organisation d'une réunion publique ;
- communication sur la démarche au fil de l'eau par voie de presse locale (journaux et magasins des éditeurs locaux et des collectivités).

I. LA CONCERTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES PARTENAIRES

a Les instances de concertation avec les collectivités locales et les partenaires

Les instances suivantes ont été mobilisées, à diverses reprises, au cours de l'élaboration du PCAET :

- Le **Comité de pilotage (COPIL)**, regroupant :
 - les élus membres du Comité de pilotage TEPOS, élargi à d'autres élus volontaires souhaitant suivre la démarche (24 élus au total);
 - les techniciens référents et DGS des communautés de communes et du SOL ;
 - les partenaires institutionnels : la DDT69, la Région, l'ADEME ;
 - quelques membres du Conseil Local de Développement désignés pour suivre la démarche.

Son rôle était d'examiner, orienter et valider les éléments clés composant le PCAET (diagnostic, stratégie, programme d'actions), avant soumission de ces éléments au conseil syndical.

- Le **Comité technique (COTECH)**, regroupant :
 - les techniciens référents et DGS des communautés de communes et du SOL ;
 - les partenaires institutionnels : la DDT69, la Région, l'ADEME ;
 - les chambres consulaires et structures du territoire compétentes sur les sujets traités dans le cadre du PCAET (syndicats de rivières, syndicats en charge de l'assainissement et des eaux pluviales, gestionnaires de réseaux, acteurs en matière d'énergie comme les centrales villageoises, associations environnementales du territoire, etc).

Le rôle du COTECH était d'examiner les rendus, d'émettre des propositions et des avis techniques sur les documents du PCAET.

- Le **Comité syndical**, instance de décision et de validation regroupant 24 élus, 6 par communauté de communes
- Le **Bureau** du SOL, instance d'échange et préparation des sujets avant soumission au Conseil syndical, regroupant 2 élus par communauté de communes
- Le **forum stratégique** (cf détails en partie II)
- Les **ateliers thématiques** de co-construction du programme d'actions (cf détails en partie II)
- Les **réunions au sein des communautés de communes** : une réunion a eu lieu au sein de chaque communauté de communes, dans l'instance de leur choix :
 - CCVG : commission aménagement

- CCVL : commission générale
- COPAMO : conseil communautaire
- CCPA : commission générale

Ces réunions se sont tenues lors de la phase d'élaboration du programme d'actions et avaient pour objectif de permettre aux élus des communautés de communes d'échanger et abonder l'ébauche du plan d'actions qui leur était soumis.

b L'agenda de ces instances

Ces instances se sont réunies aux dates suivantes :

Lancement de l'élaboration du PCAET

- COPIL : 12 septembre 2018

Phase 1 : Elaboration du diagnostic Climat Air Energie

- COTECH : 18 décembre 2018
- COTECH : 31 janvier 2019
- COPIL : 13 février 2019
- Comité syndical : 20 mars 2019

Phase 2 : Définition de la stratégie

- Forum stratégique : 22 mai 2019
- COPIL : 12 juin 2019

Phase 3 : Elaboration du programme d'actions

- Ateliers thématiques de co-construction du programme d'actions : du 4 au 16 septembre 2019
- Réunion en communauté de communes : du 8 au 24 octobre 2019
- COPIL : 20 novembre 2019

Le Bureau du SOL a, quant à lui, échangé tout au long de la procédure d'élaboration sur les divers sujets clés de la démarche.

c Les contributions « au fil de l'eau »

A plusieurs reprises, les élus et partenaires techniques du territoire ont été sollicités par le SOL sur les documents du PCAET, afin de faire remonter leurs éventuelles remarques, compléments ou modifications.

Cela a notamment été le cas lors de l'étape de finalisation du programme d'actions, en janvier 2020 : il a, en effet, été demandé à ces acteurs de faire part de leurs ultimes contributions afin de finaliser le programme d'actions.

Plusieurs acteurs et structures ont ainsi fait part de remarques portant sur des ajouts, rectifications ou compléments. Cela a été le cas notamment de la CCPA, la COPAMO, de 2 syndicats de rivières (SAGYRC et SMAGGA), du SYTRAL, de GRDF et de l'association SECOL. Ces remarques ont été prises en compte et certaines d'entre elles ont été intégrées dans le programme d'actions.

II. DEUX TEMPS FORTS : LE FORUM STRATEGIQUE ET LES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION

La concertation du PCAET a été marquée par deux temps forts ouverts à un panel d'acteurs élargi : le forum stratégique et les 5 ateliers de co-construction du programme d'actions. Ils ont été organisés lors des phases de rédaction de la stratégie et de construction du plan d'actions.

Le but de ces 2 temps forts était de réunir les acteurs clés du territoire, pour leur permettre :

- De s'imprégner et s'impliquer dans la démarche ;
- D'aboutir à une définition commune des priorités et objectifs à atteindre ;
- D'obtenir des propositions et suggestions d'actions à insérer dans le programme d'actions.

a Les participants

Lors de ces ateliers de travail, le panel d'acteurs convié devait répondre à plusieurs objectifs :

- Être représentatif du territoire : élus et techniciens des communes et des EPCI ;
- Mener des actions sur le territoire : associations, collectifs ;
- Participer à la vie économique locale : entreprises, syndicats ;
- Accompagner le territoire dans ses démarches : institutionnels, services de l'Etat ;

Mais également :

- Connaître le territoire et ses enjeux ;
- Être force de proposition d'actions et/ou être en mesure d'en porter ou d'en financer ;
- Faire le lien avec les différents projets menés ou prévus sur le territoire.

La pluralité des points de vue constitue ainsi un atout pour aboutir à un PCAET ancré localement et réaliste.

Ainsi, étaient présents :

Forum stratégique : des élus des communautés de communes et communes ainsi que des membres représentant le Département, les associations HESPUL et Oïkos, le Conseil Local de Développement (CLD), un syndicat de rivière, une centrale villageoise, la chambre d'agriculture du Rhône, ENEDIS, GRDF et enfin la DDT du Rhône.

Ateliers de co-construction du programme d'actions : des élus des communautés de communes et communes ainsi que des membres représentant GRDF, les associations ALTE69 et Oïkos, les syndicats de rivière, la chambre d'agriculture du Rhône, Naturama, les centrales villageoises, ENEDIS, la DDT du Rhône, le CLD, le SMAGGA, l'ADDEAR, le CEN, AURA-EE, le CRPF et enfin l'association SECOL.

b Le forum stratégique

Objectifs et organisation du forum

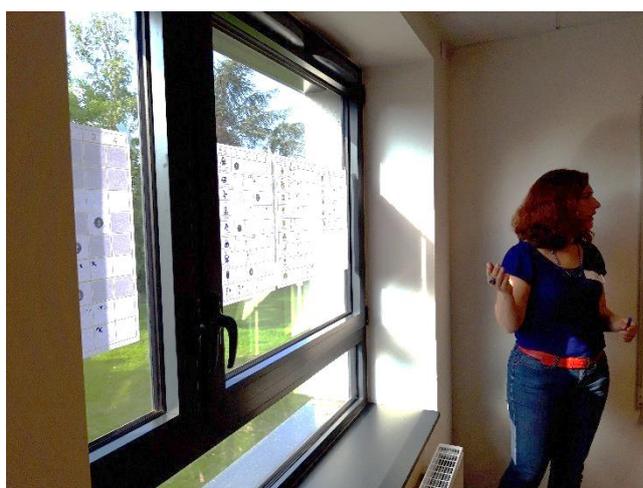
La définition de la stratégie air – énergie - climat est une étape clé permettant de fixer à échéances plus ou moins lointaines, les ambitions du territoire en matière de transition énergétique. Un temps de concertation a permis de dégager les attentes des acteurs socio-économiques du territoire en termes d'objectifs à atteindre ou de stratégie à mettre en œuvre.

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est engagé dans une démarche TEPOS. Les objectifs énergétiques doivent donc nécessairement être en concordance avec cette ambition. Certains éléments de la stratégie reprennent donc la stratégie de la démarche TEPOS et ont seulement été explicités en fonction des éléments fournis par le diagnostic du PCAET. L'ambition et les actions prévues sur ces points-là sont intégrées sans modification au PCAET. Toutefois, la stratégie TEPOS ne porte pas sur l'ensemble des champs du plan climat, ni sur l'intégralité des éléments au sein de ces champs.

Le rôle du forum était donc d'interroger sur les priorités et les niveaux d'ambition de la stratégie. Ce forum a permis d'engager une réflexion commune autour de la stratégie du territoire, et de faire ressortir des tendances fortes à intégrer. Le travail portait sur quatre thèmes :

- « Consommation d'énergie - Emissions de GES – Qualité de l'air » ;
- « Production d'énergie renouvelable » ;
- « Adaptation au changement climatique » ;
- « Puits de carbone ».

Les questions des réseaux énergétiques et des produits biosourcés étaient traitées de manière transversale. Les thématiques consommations d'énergie – émissions de GES – émissions de polluants atmosphériques ont été traitées ensemble, et sous l'angle des consommations d'énergie, en raison des liens très forts entre ces thématiques. Les éléments issus de la stratégie concernant les ENR ont été intégrés par la suite pour définir les objectifs chiffrés en matière d'émissions de GES et de qualité de l'air.



Forum stratégique, 22 mai 2019

Les ambitions stratégiques

Il est ressorti de ce travail des priorités et ambitions, dont voici les principaux points à retenir :

Thématiques	Priorités
Réduction de la consommation d'énergie	Le logement et le transport de personnes
Production d'énergie renouvelable	Le développement du photovoltaïque, du biogaz et du bois énergie
Adaptation au changement climatique	L'eau, l'agriculture et la santé
Puits de carbone	La forêt et les zones humides

A partir de ces éléments, la stratégie chiffrée a été construite, puis les fiches des axes stratégiques rédigées.

c Les ateliers de co-construction du plan d'actions

Objectifs et organisation des ateliers

Le plan d'actions, portant sur la période 2020-2025, constitue le volet opérationnel de la démarche énergie-climat du territoire. Il regroupe l'ensemble des actions à mener et précise leurs modalités de mise en œuvre. Ces actions ne sont pas portées uniquement par les collectivités et font intervenir un grand nombre d'acteurs différents, tant sur les aspects opérationnels que financiers. Il est donc nécessaire de co-construire ce plan d'actions, afin de partager les différentes visions des projets et les possibilités et opportunités apportées par l'ensemble des acteurs.

Le plan d'actions du PCAET a donc été élaboré sur la base d'ateliers de travail, regroupant un large panel d'acteurs du territoire. Ces ateliers ont traité de 5 grandes thématiques : les bâtiments, la mobilité, l'adaptation au changement climatique, les puits de carbone et les énergies renouvelables, permettant ainsi d'aborder tous les champs du PCAET et les questions spécifiques au territoire. Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

Ainsi, le plan d'actions du PCAET est un document co-construit et concerté avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire.

Dans le cadre de la démarche TEPOS engagée sur le territoire, un certain nombre d'actions avaient déjà été mises en œuvre. Afin de conserver une cohérence avec la politique climat – énergie du territoire et d'optimiser les actions, la démarche TEPOS a constitué une base de travail pour les ateliers du PCAET. Il a ainsi été parfois proposé de repartir d'actions issues du TEPOS pour les développer.

Cela a permis d'aboutir à 69 propositions de fiches actions en sortie d'ateliers, sur lesquelles les participants ont été invités à se positionner lors d'un vote en fin de chaque atelier. Cela a ainsi permis de réaliser un premier tri dans les propositions d'actions. Ces fiches ont ensuite été triées et complétées, notamment avec les différents services et acteurs concernés.

Les ateliers

5 ateliers thématiques ont été organisés, sur les sujets suivants :

1. Bâtiments, éclairage public : comment réduire la facture énergétique ?
2. Changement climatique : comment s'adapter aux conséquences du changement climatique ?
3. Rôle des puits de carbone des espaces naturels et agricoles : quelles potentialités ?
4. Comment concilier besoins de transport et faible empreinte carbone ?
5. Energies renouvelables : quel développement sur le territoire ?

PCAET Syndicat de l'Ouest Lyonnais – Fiche action

Thématique :

TITRE : Réduire les consommations d'eau.

Détail de l'action proposée (verso si besoin)

x ^{réduire} charte de l'arrosage → pour collectivités
 → " grand public.
 Co-apprendre les bons gestes

x piscines → sélection eau de pluie
 → remplissage à certaines époques de l'année
 seulement

x eau potable → servir grand public (kit d'économiseurs...)
 imiter aux saisis des comos (aller vers compteurs communiquants
 info sur éco-gestes)

Porteurs de l'action :

Bénéficiaires de l'action :

Début :	2025	2026
Jusqu'à :	2025	2026

Coûts (montants ou types de coûts)

Financements :

Remarques

x Mettre les données de station d'épuration pour tous les usages. Pas eau potable. → cibler acteurs qui se situent à l'aval des STEP. Au 0 étudier ce qui est possible

x Créer à l'échelle communale des zones de stockage d'eau, remplies par les précipitations uniquement.

x tarification incitative des comos d'eau

Ateliers de travail plan d'actions - 2019

PCAET Syndicat de l'Ouest Lyonnais – Fiche action

Thématique : Mobilités

TITRE : Favoriser le télétravail et le covoiturage et modulation des temps de travail.

Détail de l'action proposée (verso si besoin)

- Dialogue
- Recherche de partenaires.
- Retour d'expériences et duplication des actions.
- Se rapprocher des clubs d'entreprises.
- Bénéficier le réseau du très haut-débit (TEROS)

Porteurs de l'action : Employeurs.

Bénéficiaires de l'action :

Début :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Jusqu'à :	2020	2021	2020	2023	2024	2025	2026

Coûts (montants ou types de coûts)

Financements :

Remarques

Ateliers de travail plan d'actions - 2019

Exemples des fiches produites en ateliers

Suite à ces ateliers, un lien a été envoyé à tous les participants pour leur permettre de relire, abonder ou modifier certaines propositions contenues sur ces fiches produites en ateliers. La Chambre des métiers et de l'artisanat et un élu ont apporté quelques compléments.

III. LA CONCERTATION AVEC LE GRAND PUBLIC

Le grand public a également été concerté, à travers les étapes décrites ci-après.

a Le dossier de concertation et registre d'observation

A l'issue des étapes d'élaboration du diagnostic et de la stratégie, le SOL a ouvert une phase de concertation du grand public, de mi-septembre jusqu'au 27 novembre 2019 (date de la réunion publique).

Pour cela, un dossier de concertation (contenant les documents du projet en cours d'élaboration) et un registre d'observation (pour recueillir les éventuelles remarques) étaient mis à disposition du public :

- En format numérique, via les sites internet du SOL et des collectivités du territoire et par mail pour le registre d'observation ;
- En format papier, au siège du SOL (25 chemin du Stade - 69670 Vaugneray), accessible aux jours et heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).



The screenshot shows a website page with a green header 'PCAET : concertation'. The main content area contains the following text: 'Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de l'Ouest Lyonnais est actuellement en cours d'élaboration : vous souhaitez apporter votre contribution ?'. Below this is a graphic of overlapping speech bubbles in various colors. The text continues: 'Les étapes d'élaboration du diagnostic et de la stratégie étant terminées, la phase de construction du programme d'actions va démarrer dès septembre 2019. Vous pouvez désormais accéder à : > Un dossier de concertation contenant les documents du projet en cours d'élaboration (diagnostic, stratégie, délibération, etc), consultable : o Par internet, dans la rubrique téléchargements o En version papier au siège du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (25 chemin du Stade - 69670 Vaugneray), accessible aux jours et heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) > Un registre d'observation pour faire part de vos remarques sur le projet d'élaboration du PCAET. Vous pouvez le compléter : o Par courrier électronique, à l'adresse suivante : sol@ouestlyonnais.fr o Par courrier postal à l'adresse du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (25 chemin du Stade - 69670 Vaugneray) o Via la version papier disponible au siège du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (25 chemin du Stade - 69670 Vaugneray), accessible aux jours et heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) Cette concertation prendra fin avec la tenue de la réunion publique prévue mercredi 27 novembre avant la validation du projet par les élus du SOL. Suite à cette validation, une consultation du public sera mise en place. Qu'est-ce qu'un PCAET ? Étapes et calendrier prévisionnel d'élaboration'. On the left side, there is a sidebar menu with 'ÉNERGIE CLIMAT' and 'PCAET : concertation' highlighted. Below the menu is a photo gallery section titled 'TOUTES LES PHOTOS' and a 'LES DERNIÈRES ACTUALITÉS' section with several news items. At the bottom left, there is a 'TÉLÉCHARGEMENTS' button with a download icon.

Capture d'écran de l'article diffusé sur le site du SOL

Seul le SMAGGA a fait part par courrier de remarques portant sur la partie traitant de l'eau dans le diagnostic (rectification de certains propos et compléments).

b La réunion publique

Le mercredi 27 novembre 2019 à 19h s'est tenue une réunion publique, en salle des Vallons à Vaugneray.

Un peu plus d'une soixantaine de personnes était présente pour prendre connaissance des points clés du PCAET en cours d'élaboration.

Les principaux enjeux énergétiques et climatiques du territoire ont été présentés, ainsi qu'une synthèse des objectifs fixés et du programme d'actions.



Réunion publique, le 27 novembre 2019 à Vaugneray

Le temps de « questions-réponses », qui a occupé la majeure partie de la soirée, a été très riche : les personnes présentes ont, en effet, posé de nombreuses questions, montrant ainsi leur intérêt pour la démarche et les thématiques abordées.

Les sujets ont été variés. Néanmoins, la mobilité est ressorti comme un réel sujet de préoccupation pour les participants : de nombreuses questions ont porté sur les actions mises en œuvre sur le territoire, et notamment la politique de développement du vélo que souhaite impulser le territoire.

Le Président du SOL, monsieur Daniel Malosse, la chargée de mission énergie-climat du Syndicat et le bureau d'études Mosaïque Environnement ont pu répondre aux nombreuses interrogations du public présent.

c La concertation avec les représentants de la société civile

Le 26 septembre 2019, une présentation du PCAET a été faite lors d'une assemblée plénière du Conseil Local de Développement à Vaugneray.

Cette réunion a permis de faire part de l'état d'avancement de l'élaboration du PCAET et de présenter les points clés à retenir du diagnostic et de la stratégie, mais aussi de présenter les étapes à venir.

d L'information du grand public via les supports de presse et publications locales

De nombreuses publications ont été faites dans les magazines des communes et communautés de communes, ainsi que sur leurs sites internet, dont voici quelques extraits :

PCAET de l'Ouest Lyonnais:
La concertation est ouverte

Le Plan climat-air-énergie territorial du SOL* (PCAET) est actuellement en cours d'élaboration: vous souhaitez suivre la démarche et donner votre avis?

Les étapes d'élaboration du diagnostic et de la stratégie étant terminées, la phase de construction du programme d'actions a démarré en septembre 2019.

Vous pouvez désormais accéder à:

→ Un dossier de concertation contenant les documents du projet en cours d'élaboration (diagnostic, stratégie, délibération, etc.), consultable:

- Par internet, sur le site du Syndicat de l'Ouest Lyonnais dans la rubrique Téléchargements
- En version papier au siège du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

→ Un registre d'observation pour faire part de vos remarques sur le projet d'élaboration du PCAET. Vous pouvez le compléter:

- Par courrier électronique à l'adresse suivante: sol@ouestlyonnais.fr
- Par courrier à l'adresse du Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- Via la version papier disponible au siège du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Une réunion publique sera organisée (date à venir) avant l'arrêt du projet par les élus du SOL. Enfin, une fois que le PCAET sera arrêté, une consultation publique sera mise en place.

* Le SOL est un syndicat mixte dont les membres sont les quatre communautés de communes: Pays de l'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Pays Montanais et Vallée du Garon

Syndicat du Sud Ouest Lyonnais - 25 chemin du Stade - 69670 Vaugneray
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h 30 et de 13h 30 à 17h
Tél. : 04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

Environnement

article extrait du magazine municipal de Vourles, n°Octobre 2019

Millery

ENVIRONNEMENT

ÉLEVAGE
MILLERY PRATIQUE
ESPACE CITOYEN
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
ENFANCE ET JEUNESSE
AMÉNAGEMENT URBANISME, ENVIRONNEMENT
LOISIRS, CULTURE, ASSOCIATIONS
VIE ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Aménagement, urbanisme, environnement > Environnement > PCAET de l'Ouest Lyonnais

PCAET de l'Ouest Lyonnais

ÉNERGIES CLIMAT QUALITÉ DE L'AIR

RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 27 nov. - 19H

Syndicat de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du Stade
VALIGNERAY
Jolie des Vallons

VENEZ DÉCOUVRIR
LE PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL
DE LOUEST LYONNAIS

+ D'INFOS :
www.ouestlyonnais.fr
04 78 48 37 47

Communes du territoire des Communautés de communes
du Pays de l'Ardèche - du Pays Montagnard - de la Vallée de la Garonne - du Sillon de Lorraine

Présentation du projet de PCAET de l'Ouest Lyonnais

Rendez-vous le mercredi 27 novembre 2019 pour découvrir le premier plan d'actions élaboré dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le territoire de l'Ouest Lyonnais s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), pour bâtir des plans d'actions visant à préserver notre climat, la qualité de notre air et accélérer la transition énergétique à horizon 2050. Le premier plan d'actions, établi sur 6 ans, est finalisé.

Participer à la réunion publique pour découvrir le projet abouti : le diagnostic, les objectifs et le premier programme d'actions.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une obligation réglementaire pour le territoire, établi par la Loi de la Transition Énergétique et la Croissance Verte de 2015. Ce document a pour objectif de s'attaquer aux causes du réchauffement climatique et d'adapter le territoire à ses conséquences. De plus, il vise la sobriété énergétique ainsi que la transition des sources fossiles d'énergie (charbon, pétrole, etc.) vers des sources d'énergie renouvelables telles que le solaire, le bois, le biogaz.

Un PCAET est composé :

- D'un diagnostic climat-air-énergie détaillé, pour avoir un état des lieux très précis du niveau d'émissions de GES, des consommations énergétiques, de la pollution atmosphérique et leurs potentiels de réduction, de la production d'énergies renouvelables locale actuelle et son potentiel de développement, une analyse des évolutions climatiques en cours et à venir, etc.
- Stratégies en cours et à venir, etc.
- D'une stratégie pour atteindre les objectifs.
- D'un programme d'actions définies et initié sur 6 ans, concernant 4 grandes thématiques : les bâtiments, la mobilité, les énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique.

A noter que le plan d'actions de l'Ouest Lyonnais reprend plusieurs actions déjà en cours de réalisation, mais ne s'agit pas en soi d'un projet de nouvelles.

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est composé des 4 communautés de communes regroupées au sein du Syndicat de l'Ouest Lyonnais : Pays de l'Ardèche, Vallées du Lyonnais, Jolie des Vallons et Pays Montagnard.

Présentation du projet de PCAET de l'Ouest Lyonnais

Mercredi 27 novembre à 19h

Lieu : Syndicat de l'Ouest Lyonnais
Jolie des Vallons

A noter

Climat-énergie : le PCAET de l'Ouest Lyonnais en cours d'élaboration :

- PCAET (PDF - 67.8 ko)
- Synthèse du diagnostic PCAET (PDF - 175.2 ko)
- Article : réunion publique du 27/11/2019 (PDF - 628.1 ko)

Téléchargements

- Article : réunion publique du 27/11/2019
octobre 2019
PDF - 520.1 ko
Télécharger
- Synthèse du diagnostic PCAET
août 2019
PDF - 175.2 ko
Télécharger
- PCAET
août 2019
PDF - 67.8 ko
Télécharger

Agenda
Annuaire des associations
Bibliothèque
Collecte des déchets
Curaque famille
Marchés publics
Newsletter
Nouveaux arrivants

Capture d'écran du site internet de la commune de Millery

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Transition énergétique

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE L'OUEST LYONNAIS : LES OBJECTIFS SONT FIXÉS



Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser la consommation d'énergie et d'améliorer la qualité de l'air.

Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) pour pouvoir intégrer les dispositions relatives aux mobilités, à l'aménagement de l'espace, respect de l'armature urbaine...

Dans l'Ouest Lyonnais, le SCoT étant géré par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), il a semblé évident aux élus des 4 Communautés de communes qui le composent, dont la CCVL, de confier au SOL l'élaboration du PCAET de l'Ouest Lyonnais.

Un PCAET s'élabore en plusieurs phases :

- le diagnostic, qui fait un état des lieux du territoire sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergies renouvelables, la qualité de l'air, l'évolution du climat...
- une stratégie territoriale, qui fixe les grands objectifs à atteindre sur le territoire
- un plan d'actions
- un suivi et une évaluation des actions mises en place.

PCAET DE L'OUEST LYONNAIS, OÙ EN EST-ON ?

La réalisation du diagnostic du PCAET de l'Ouest Lyonnais a permis d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

Le champ d'actions pouvant être mises en place étant très vaste, avant de construire un programme concret il est important de faire un « arrêt sur image » pour prendre le temps d'étudier ce que l'on veut, et surtout ce que l'on peut obtenir à court, moyen et long termes, pour déterminer des objectifs atteignables. C'est ce qu'on appelle la « stratégie » du PCAET.

C'est pour cela que les élus et partenaires du territoire (structures institutionnelles, environnementales, économiques...) ont ciblé des objectifs concrets et précis à atteindre sur l'Ouest Lyonnais, en fonction des spécificités et des capacités du territoire.

Quelques grands objectifs chiffrés à horizon 2050 à retenir :

- Réduire de 42% les consommations énergétiques du territoire de l'Ouest Lyonnais
- Réduire de 54% les émissions de gaz à effet de serre
- Multiplier par 3,5 la production d'énergies renouvelables
- Réduire de 62% les émissions de polluants atmosphériques

Les priorités concernant l'évolution du climat :

- La ressource en eau : préserver la ressource en eau (nappes, cours d'eau) du territoire pour l'alimentation en eau potable, les besoins agricoles et la qualité des cours d'eau
- L'agriculture : maintenir une activité agricole locale et l'adapter aux nouvelles conditions du changement climatique
- La santé et le confort : aménager les espaces urbains pour adapter les villes et lutter contre les îlots de chaleur

Comment ces objectifs vont pouvoir être atteints ? En mettant en place des actions ! Il s'agit de la prochaine étape de travail.

Le PCAET va proposer un programme d'actions complet et précis sur les 6 prochaines années. Au bout de ces 6 années, un autre programme d'actions sera élaboré et mis en œuvre pour atteindre petit à petit les objectifs fixés d'ici 2050.

Vous souhaitez suivre le projet de PCAET de l'Ouest Lyonnais et donner votre avis ?

Réunion publique le 27 novembre, 19h Salle des Vallons (27 chemin du Stade à Vaugneray)

Infos complètes sur www.ouestlyonnais.fr



Quot 09 automne 2019 - Page 16

Article paru dans le magazine intercommunal de la CCVL, n° automne 2019

OUEST ET MONTS DU LYONNAIS Environnement

Le syndicat de l'Ouest Lyonnais dévoile son plan climat air énergie

En réponse aux exigences de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, les quatre communautés de communes de l'Ouest Lyonnais ont élaboré un plan d'action. Il est présenté à la population ce mercredi.

Avec la présentation à la population, mercredi 27 novembre, de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) met un point final à une année de travail. Un travail opéré par un bureau d'études, Mosaïque Environnement, en accord avec les conclusions d'une concertation menée avec les élus des territoires et les différents partenaires. La phase de diagnostic a débuté en décembre 2018. Il porte notamment sur la consommation énergétique, la production d'énergie renouvelable et la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

« Sur ce secteur, les possibilités de réduction de la consommation portent sur le transport routier et l'isolation des bâtiments, indique le SOL. Le diagnostic lève le voile sur l'éventail des possibilités en termes de solaire photovoltaïque, de méthanisation et de bois de chauffage. » Il révèle ainsi le potentiel du territoire mais



Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du siège de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais à Vaugneray. Ce bâtiment est à la fois basse consommation et labélisé Bepos pour Bâtiment à énergie POSitive. Photo SOL/DR

aussi la fragilité de ses ressources, par exemple en eau.

Des objectifs chiffrés et concrets

À partir de ce diagnostic, une stratégie a été élaborée, avec des objectifs chiffrés concrets : réduire de 42 % la consommation énergétique du territoire, de 54 % les émissions de gaz à effet de serre, de 62 % les émissions de polluants atmosphériques et de multiplier par 3,5 la production d'énergie renouvelable. Il s'agit là d'une trajectoire donnée à l'horizon 2050, « ambitieux et réalistes en même temps, observe le syndicat... On a identifié le potentiel maximum et on le reprend juste en dessous. »

Il y a cependant des étapes intermédiaires : le programme d'actions est façonné pour six ans avec une évaluation à son échéance.

Les actions se déclinent selon quatre thèmes : bâtiment, mobilité, énergies renouvelables et adaptation au changement climatique. Certaines ont déjà débuté, comme le conseil aux particulières pour la rénovation

de leur logement : « Un service qui va se poursuivre et qu'il faut faire mieux connaître ». Le gros enjeu de la mobilité sera de développer les infrastructures dédiées aux modes doux : les études seront financées par le SOL, les infrastructures par les communautés de communes. Les actions sur les énergies renouvelables porteront sur l'identification des zones favorables pour l'installation de grandes surfaces de panneaux photovoltaïques. Enfin, il s'agira également de développer la résilience de l'agriculture,

de l'adapter au changement climatique : identifier les bonnes et les mauvaises pratiques pour ne garder que les bonnes. Rendez-vous à Vaugneray, salle des Vallons, mercredi 27 novembre à 19 heures.

Frédéric GUILLOIN

(1) Le territoire de l'Ouest Lyonnais est composé de quatre communautés de communes regroupées au sein du syndicat de l'Ouest Lyonnais : Pays de l'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon et Pays Montanais.

Qu'est-ce qu'un plan climat-air-énergie territorial ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique. Le PCAET (plan climat-air-énergie territorial) est à la fois un projet de territoire et un outil d'animation de ce projet. Il comporte plusieurs axes d'action : réduction des émissions de GE, adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, qualité de l'air, développement des énergies renouvelables...

Il remplace depuis le 28 juin 2016 l'ancien plan climat-énergie territorial (PCET) en y



La nouvelle voie verte qui relie Grézieu-la-Varenne à Sainte-Catherine, terminée mi-2019. Photo SOL/DR

intégrant les enjeux de la qualité de l'air en France. Il est obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants, à l'échelle de son territoire. Il décline et met en œuvre les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat.

Participatif, le PCAET est co-construit par les décideurs, les services des collectivités territoriales et les acteurs du territoire (collectivités, acteurs socio-économiques, associations, entreprises, universités, habitants...).

OUEST LYONNAIS Environnement

Le plan climat met l'Ouest lyonnais sur la voie verte

Ce plan territorial, qui va courir de 2020 à 2026, a été présenté aux habitants mercredi soir. Habitat, déplacements, énergies : voilà ce qui vous attend.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est une obligation réglementaire, mais cela n'interdit pas de faire preuve d'initiative. C'est ce que le Syndicat de l'ouest lyonnais (SOL) et son président, Daniel Malosse, ont voulu démontrer à travers une soirée de présentation au grand public. Un exposé liminaire d'une spécialiste de la question, Estelle Dubois, du cabinet Mosaïque environnement, a éclairé les débats.

■ 1 000 logements isolés

par an

En matière d'économies d'énergie, le plan table sur l'isolation de 1 000 logements par an. « Avec quel budget ? », a interpellé une participante. « Les entreprises doublent leurs prix et récupèrent les primes », a déploré une autre. Daniel Malosse a rappelé le financement par le SOL d'un conseil technique aux particuliers, qui inclut la recherche de subventions. Un participant a directement interpellé les communautés de communes : « Dans les parcs d'activités, on ne voit que des bâtiments métalliques et aucun bâtiment avec des matériaux biosourcés. »

■ Favoriser le vélo

En matière de transport, l'accent est mis sur les pistes cyclables, le covoiturage, la mobilité électri-



Le photovoltaïque est l'un des axes phares. Photo d'illustration Progrès/R.M.

que. La volonté de la communauté de communes du pays mornantais (COPAMO) en matière de covoiturage a été évoquée comme un exemple à suivre. La voiture électrique a été mentionnée et le débat sur le nucléaire s'est invité dans la salle. « Dans le plan, on ne table pas que sur la mobilité électrique mais sur un mixte et il faut coupler son développement avec

celui des énergies renouvelables », a expliqué Estelle Dubois.

■ Le développement des énergies renouvelables

Le photovoltaïque est l'axe phare du SOL en matière d'énergies renouvelables. Un entrepreneur spécialisé, présent dans la salle, a pris la parole pour indiquer qu'il était en recherche de terrains de quatre hectares. « Nous souhaitons développer le photovoltaïque sans faire concurrence à l'activité agricole », a objecté le président Daniel Malosse. La thématique sur la gestion en eau et l'agriculture a été abordée en fin de réunion. Le plan climat sera mis à disposition du public avant son approbation en 2020.

De notre correspondant
Thomas BRUGNOT

69G30 - V1

Article paru dans le Progrès, le 29 novembre 2019

IV. BILAN DE LA CONCERTATION

Cette synthèse permet de dresser un bilan de l'ensemble des modalités qui ont été mises en œuvre pour concerter sur l'élaboration du PCAET de l'Ouest Lyonnais.

On constate que cette démarche a permis d'associer fortement les acteurs du territoire dans l'élaboration et la co-construction du PCAET, tant dans la définition de la stratégie du territoire et ses objectifs, que dans la définition du volet opérationnel du PCAET pour les 6 prochaines années. Le SOL a, en effet, mis en œuvre des scènes de concertation ad hoc propres à cette démarche, notamment via les deux temps forts qu'ont constitué le forum et les ateliers du programme d'actions.

Le public a aussi pu prendre connaissance des mesures et engagements pris dans le cadre du PCAET, et faire part de ses remarques et ses contributions lors de la réunion publique.

De manière plus formelle, les grandes lignes directrices en matière de concertation déterminées par les élus du SOL au début de l'élaboration du PCAET ont bien été respectées.